

Fiche 7 Utilisation des ressources humaines disponibles		
Direction responsable DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES ÂÎNÉS ET LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE	Émis	2021-04-22
Expéditeur Nathalie Beaupré	Entrée en vigueur	2021-04-22
Destinataires Tout le personnel du CISSMO – Hébergement- réadaptation	Révisé	2022-10-21

1. Énoncé

- Utilisation des ressources humaines disponibles dans la réalisation des actions préventives et de traitement du déconditionnement (APTD)
- Énoncé qui concerne aussi les unités de lits de soins post-aigus, URFI DP et la clientèle COVID+

2. Objectifs

- Assurer la contribution de toutes les ressources humaines possibles dans les APTD : préposé en réadaptation, préposé aux bénéficiaires (PAB), bénévoles, personnel délesté, personnel en travaux légers, stagiaire, étudiant, proche aidant, visiteur, aides de service (ADS), usager...

3. Instructions

- Cibler, former, sensibiliser et impliquer tout le personnel et aide possible dans la contribution aux APTD

4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités

Gestionnaire

- Planifier les ressources humaines en fonction des besoins du milieu
- Cibler le personnel délesté et en travaux légers pour assurer leur contribution aux APTD
- Nommer un responsable de la formation des APTD pour former au quotidien les employés ou autres personnes impliquées dans les APTD

Technicien en loisir

- Assurer la participation des bénévoles et stagiaires aux APTD

Tous

- Sensibiliser toutes les personnes qui gravitent autour de l'utilisateur à contribuer aux APTD
- Suivre les formations recommandées en lien avec les mesures PCI, directives ministérielles et APTD
- Appliquer et intégrer dans son travail les APTD de façon quotidienne
- Utiliser des outils développés dans les 34 APTD du plan d'amélioration pour se guider dans la mise en œuvre des APTD

5. Documents de référence

- Aucun